

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

## AMENDEMENT

N ° AS26

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Brigand et Mme Bonnard

-----

### ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.